

MGEN

ELECTIONS >2

ACTIVITÉ DE
LA SECTION >4

PARTENARIATS >6

VACCINATION >8

CLUB DES RETRAITÉS >9

CONVENTIONNEMENTS >10

ACTUALITÉS >12



2 avenue du Parc Saint-André - 14207 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Tél. 36 76 (Coût d'un appel local depuis un poste fixe)

E-mail : monconseiller@mgen.fr - Internet : <http://www.mgen.fr>



CALVADOS Infos

ÉLECTIONS AU COMITÉ DE SECTION LES RÉSULTATS

	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	Participation
MGEN	20 823	5 130	5 030	22	78	24,64 %
MGEN FILIA	1 182	120	115	0	5	10,15 %
TOTAL	22 005	5 250	5 145	22	83	23,86 %

Présentation des candidats élus par nombre de voix décroissant :

N° de présentation dans la liste des candidats	Candidats	Âge en 2014	Voix obtenues	Elu(e) pour
2	Irène BLOHORN	54 ans	4 739	6 ans
3	Juan FAMILIAR	56 ans	4 675	6 ans
4	Christophe LIMARE	51 ans	4 601	6 ans
6	Marianne VIEL	52 ans	4 538	6 ans
10	Rémi DUMAY	56 ans	4 525	6 ans
1	Christian AUVRAY	64 ans	4 518	6 ans
12	Jean-Michel GUALBERT	53 ans	4 454	6 ans
9	Vincent DOUAL	59 ans	4 439	6 ans
11	Maryse GAGNIER	61 ans	4 422	6 ans
8	Xavier DELBÈQUE	56 ans	4 346	4 ans
7	Rosine ARGO	63 ans	4 340	4 ans
13	Jacky GUIOC	63 ans	3 993	2 ans
14	Alice LOFFRÉDO	28 ans	3 666	2 ans

Les autres membres du comité de section :

Gérard AUVRAY, Nelly BONNET, Catherine BRETON, Loïc DUPONT, Lucette FRANÇOISE, Sylvie GRÉCOURT, Daniel HONORÉ, Cédric LAUNAY, Arlette LEMAIGRE, Yvan MABIRE, Chantal MARIE, Yannick NÉGROS, Hervé NORMAND et Stéphanie SMALCERZ.

Remerciements :

Nos amis Isabelle BOISGONTIER, Véronique BOISSEL, Michel CARNIOL, Nicole DELPÉRIÉ, Céline HELFT, Marc POTTIER, Agnès REY et Patrice SIMON, n'ont pu ou pas souhaité renouveler leur mandat.

Qu'ils soient ici remerciés pour ces années militantes passées au sein de la section départementale.

Tout le comité de section est uni par la pensée pour notre ami Bernard ROCHEREUIL, élu du comité de section, et qui, malgré tout son courage, a été vaincu par la maladie. Toutes nos pensées vont à son épouse et à sa famille.



Le changement auquel la MGEN est confrontée aujourd'hui n'est plus de sa seule volonté. Il est maintenant subi. La société en perpétuelle évolution demande à notre mutuelle de s'adapter aux situations, aux profonds bouleversements qui impactent les complémentaires santé. Faire face à ces contraintes va mobiliser d'énormes ressources, techniques, financières et humaines.

L'année 2014 doit être une année d'initiatives mutualistes, une année de

changement réfléchi, partagé, avec l'ambition de conforter et de poursuivre le renouvellement de la population adhérente.

Thierry BEAUDET, président de la MGEN, a fixé le cap pour les deux prochaines années.

La première priorité est la mutualisation des jeunes en leur facilitant l'adhésion et en leur proposant, pour la rentrée 2014, une « offre d'entrée » associant santé, prévoyance et action sociale. La prise en compte des revenus sera retenue pour la fixation de la cotisation. La MGEN a voulu ainsi répondre d'avantage aux attentes des nouveaux collègues.

La seconde priorité est de participer à la mutation de l'assurance maladie vers l'assurance santé. Il s'agit d'organiser et de piloter de véritables parcours de santé et d'être ainsi un acteur incontournable dans ce domaine.

L'Assemblée générale de juillet 2013 a engagé les militants à réfléchir sur les solidarités contributives dans l'offre d'entrée et sur la réforme de son offre prestataire avec une « couverture globale ».

Toutes les évolutions se feront dans le respect des grands principes de l'offre MGEN pour offrir plus de choix et une meilleure adaptation aux parcours professionnels et personnels.

Chaque année, la MGEN choisit un thème de réflexion. Cette année, « les solidarités mutualistes » sont au cœur de nos débats militants avec toutes les parties prenantes, élus, correspondants, adhérents, salariés, partenaires : « *Une mutuelle solidaire, pourquoi ? Comment ? Comment une mutuelle peut-elle exprimer la solidarité ? Et comment développer, à la MGEN, la solidarité demain ?* ».

La Rencontre Mutuelle organisée le 26 mars dernier à Hérouville-Saint-Clair, a réuni une trentaine d'adhérents. Laissant une large place importante à l'écoute, cette assemblée a permis des échanges riches, pertinents. Un grand merci à vous pour cette contribution. Un seul regret, celui d'une participation insuffisante de nos jeunes adhérents à ces débats.

Tous ces échanges, ainsi que le forum d'expression des adhérents sur mgen.fr, alimenteront les débats de l'Assemblée générale 2014.

2014 est une année d'élection qui a permis le renouvellement d'un tiers des membres du Comité de section. C'est un acte important pour la vie démocratique de notre mutuelle. Les candidats qui ont été élus sont au nombre de 13, vous les retrouverez à la page précédente. *Est-il nécessaire de le rappeler, les élus au comité de section sont des militants bénévoles qui conduisent l'action mutualiste dans le département et veillent à l'application des décisions politiques prises par les instances nationales de la mutuelle.*

L'installation du nouveau comité de section et l'élection du nouveau président(e) auront lieu le 21 mai 2014.

Un autre moment important de la vie de la mutuelle sera le rendez-vous que l'on vous donne le **mercredi 28 mai à 16 h pour notre Assemblée départementale**. Un moment de rencontres et d'échanges où il sera question des points que j'ai évoqués plus haut. Ce sera l'occasion d'élire les délégués, représentant les adhérents, aux Assises et à l'Assemblée générale pour 2014 et 2015. C'est pour cela que nous vous espérons nombreux pour venir débattre avec nous.

Au terme de mon mandat, je tiens à remercier, dans ce dernier édito, l'équipe de direction, les salariés de la section, les élus du comité de section qui n'ont pas ménagé leur temps pour m'accompagner tout au long de ces huit années. Mes remerciements aux correspondants des établissements ainsi qu'à vous adhérents qui, de près ou de loin, ont exprimé leur soutien et leur attachement aux valeurs de notre mutuelle.

Je sais que la MGEN, société de personnes, conduira avec ses adhérents et avec celles et ceux qui les représentent, les évolutions nécessaires à sa pérennité, avec toujours la même ambition depuis 1946 : « **favoriser le développement culturel, moral, intellectuel de ses membres et l'amélioration de leurs conditions de vie** ».

Nicole DELPÉRIÉ,
Présidente Section Calvados

L'activité de la sec

(situation au 31 décembre 2013)

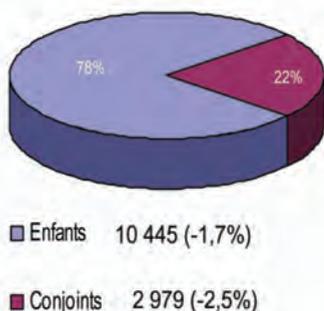
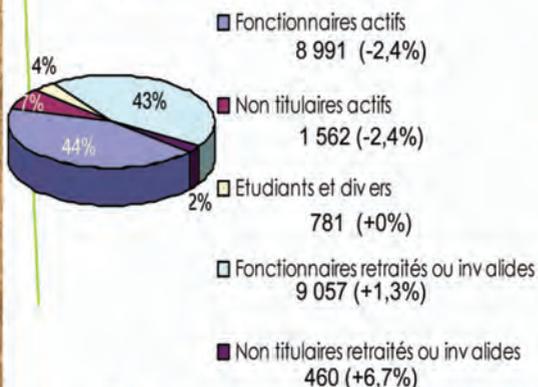
★ La population mutualiste

34 275 adhérents MGEN
(-1,1%)

1 212 adhérents MGEN Filia
(+18,1%)

20 851 Membres participants (-0,5%)

13 424 bénéficiaires (-1,9%)

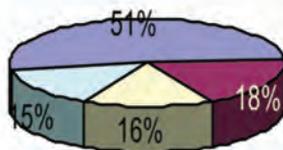


★ Les prestations sécurité sociale et les compléments MGEN



Prestations SS et compléments MGEN
50 726 805 € (+ 5,3%)

■ Sécurité sociale	36 351 026 € (+4,8%)
■ Complément Mgen	14 375 779 € (+6,8%)



Compléments MGEN seuls
14 375 779 € (+ 6,8%)

■ Maladie	7 362 388 € (+2,2%)
■ Hospitalisation	2 644 058 € (+17,0%)
□ Dentaire	2 263 375 € (+6,2%)
□ Optique	2 105 956 € (+12,7%)



Affaire
106
pour 13

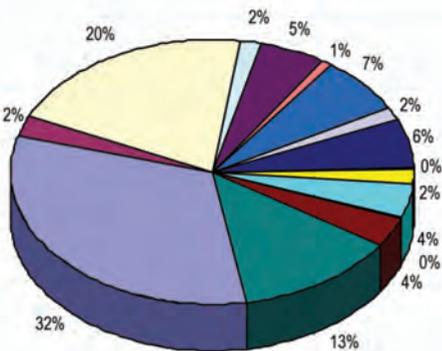
ASSUR
Affaire
394 a
pour 51

ASSUR
Affaire
8 ad
pour 4



Les prestations spécifiques

Nombre de dossiers Montants 2012/2013



Allocation décès	252	881 940 €	(-43%)
Handicap	161	68 079 €	(+21,8%)
Allocations journalières	219	556 757 €	(+8,7%)
Dépendance	107	43 214 €	(+25,9%)
Dépendance totale	110	148 273 €	(+84,3%)
Perte temporaire d'autonomie	26	24 400 €	(-19,7%)
Frais funéraires	232	184 960 €	(-1,9%)
Naissance	249	39 250 €	(-18,2%)
Orphelinat	193	158 354 €	(+16,7%)
Avances et prêts	5	6 838 €	(-42,5%)
Aides exceptionnelles	50	46 531 €	(+11,7%)
Aide à domicile	331	112 535 €	(-3,7%)
Aide au mutualiste aidant	35	10 442 €	(+10,3%)
Soins coûteux	1 485	101 218 €	(+21,5%)
Allocations Invalidité	98	347 613 €	(-1,2%)



La vie de la section

Les services

CAUTION
 es nouvelles (+ 83%)
 adhésions (95 prêts)
 241 452 € de capital garanti

RANCE DE PRETS
 es nouvelles (+ 14,2%)
 adhésions (331 prêts)
 539 002 € de capital garanti

RANCE CHÔMAGE
 es nouvelles (+ 300%)
 hésions (11 prêts)
 256 € de capital garanti

Durant l'année 2013, la MGEN a poursuivi un important programme de formation visant la professionnalisation des fonctions des agents chargés d'accueil. Ainsi les Spécialistes Prestations et Services (SPS) peuvent à l'issue d'un parcours de formation et d'un examen accéder aux fonctions de Conseiller Accueil Développement et Services (CADS).

L'an passé, 2 nouvelles salariées de la MGEN du Calvados ont validé leur formation portant ainsi à 5 le nombre de CADS dans le département : Mmes **COLIAUX, GROSSIN, LECOINTRE, LOY et NEUVILLE**.

Depuis le 1er novembre 2013, **Yvan MABIRE** est en charge de la direction de la MGEN du Calvados en remplacement de **Christophe LIMARE** qui occupe désormais la fonction de délégué. Ce dernier est notamment en charge des actions de prévention, de l'action sociale et de la communication.



PARTENARIATS

Contexte :

L'action « Printemps des CLIC* » s'inscrit dans le projet **MO**obilisation **NA**tionale contre l'**IS**olement des personnes **Â**gées (MONA LISA) en réponse à une demande de Madame DELAUNAY, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie. Il vise la mise en place d'actions, la création de réseaux de bénévoles et l'implication des acteurs locaux autour d'une démarche de prévention.

Objectifs :

- Réaliser une action de proximité sur la thématique de la solitude des personnes âgées
- Sensibiliser au repérage de ces personnes en souffrance dans une démarche citoyenne
- Encourager les personnes âgées à s'ouvrir sur l'extérieur, à sortir de chez elles
- Rassembler et former des personnes relais pour des visites à domicile sur les territoires où ce besoin est repéré
- Impulser une dynamique partenariale sur cette thématique
- Informer sur les actions et les dispositifs de prévention en valorisant les acteurs locaux et les associations

Partenaires sollicités :

- Les cinq CLIC du Calvados
- Les caisses de retraite : MSA Côtes Normandes, CARSAT de Normandie
- La MGEN
- Humanis, Klésia
- Les mairies, les CCAS
- Le CODERPA
- Les associations et institutions locales en lien avec le thème

Déroulement de l'action :

L'association STOP Théâtre va accompagner l'écriture et la mise en scène d'un groupe constitué de 8 à 12 amateurs volontaires issus du secteur du Bocage. Cette zone géographique est repérée en situation de fragilité par l'observatoire de la CARSAT Normandie.

Ce travail va donner lieu à des représentations sur cinq sites. Les thématiques de la précarité, du veuvage, de la mobilité, de la perte de liens sociaux liés au passage à la retraite seront abordées. Dans un second temps, le public sera invité à participer afin de rejouer les scènes et de trouver des solutions aux problématiques soulevées. Dans ce cadre, les institutions, les professionnels et les associations partenaires interviendront également pour présenter les aides possibles.

Des stands informatifs permettront aux participants d'approfondir les sujets qui les intéressent et de contacter directement les professionnels et les bénévoles. Une collation sera proposée à l'issue de la journée.

Lieux et dates : du 15 au 22 mai 2014 (accueil à 14 heures)

CLIC du Bocage	le 15 mai à Condé sur Noireau	Contact : 02-31-66-26-20
CLIC du Bessin	le 16 mai à Isigny	Contact : 02-31-51-10-72
CLIC Pays d'Auge Sud	le 22 mai à Lisieux	Contact : 02-31-61-66-42
CLIC Falaise	le 21 mai à Morteaux-Coulibœuf	Contact : 02-31-41-41-90
CLIC Caen Couronne	le 20 mai à Mondeville	Contact : 02-31-35-08-60

**Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) du Calvados, cofinancés par le Conseil Général du Calvados et des collectivités territoriales, constituent des lieux d'accueil et d'information pour les personnes de plus de 60 ans, et leur entourage.*

Du **1^{er}**
février
au **31**
décembre
2014

Votre entourage
peut rejoindre les
3,5 millions
D'ADHÉRENTS MGEN
à des conditions
AVANTAGEUSES !



“
La MGEN
s'ouvre à tous !
Bien plus qu'une
mutuelle,
la référence
solidaire !
”

Contactez-nous

36 76

(prix d'un appel local depuis un poste fixe
hors coût opérateur), seulement en métropole

mgen.fr


MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 585 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles
soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de
santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

Points sur les principales nouveautés

Le calendrier des vaccinations introduit des modifications importantes pour l'ensemble de la population en termes de primo-vaccination et de rappels : Moins d'injections pour tout le monde (nourrissons, enfants, adolescents et adultes) et des rendez-vous à âges fixes pour les adultes (à 25, 45 et 65 ans, puis à 75, 85, 95 ans).

Chez les nourrissons :

- Pour la diphtérie, tétanos, polio (DTP), coqueluche, haemophilus influenzae : deux doses de vaccin espacées de deux mois (à 2 mois et 4 mois) et un rappel à 11 mois.
- La seconde vaccination ROR (contre la rougeole, les oreillons et la rubéole) se fera pour tous les enfants à 12 mois quel que soit le mode de garde. La seconde dose est recommandée à l'âge de 16-18 mois.

Chez les enfants :

- Un rappel de vaccin coqueluche est ajouté à l'âge de 6 ans.
- Pour les jeunes filles, l'âge de début de vaccination contre les **papillomavirus humains** (HPV), c'est-à-dire contre le cancer du col de l'utérus, est avancé à l'âge de 11 ans, jusqu'à 14 ans, avec une possibilité de rattrapage jusqu'à l'âge de 20 ans.

Pour les adolescents

- Le rappel de vaccination diphtérie, tétanos, polio (DTP) qui devait être fait entre 16 et 18 ans est supprimé

Chez l'adulte

- Les rappels contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) se font désormais à 25, 45 et 65 ans puis tous les 10 ans. Par ailleurs, un rappel contre la coqueluche est conseillé à 25 ans, en combinaison chez les personnes n'ayant pas reçu de vaccin contre la coqueluche depuis plus de cinq ans.

3 bonnes raisons de se faire vacciner

Les vaccins sont nécessaires

Se vacciner, c'est nécessaire pour soi mais aussi pour protéger les plus fragiles, qui ne peuvent pas être vaccinés, par exemple les nourrissons de moins de 2 mois pour la coqueluche.

Les vaccins sont efficaces

Grâce à la vaccination, la variole a été éliminée de la planète. La poliomyélite a disparu en France et plusieurs maladies comme la diphtérie et le tétanos y sont maintenant très rares. La cause la plus importante des méningites bactériennes chez les enfants, Haemophilus influenzae de type b, a également connu une importante diminution.

Les vaccins sont sans danger

Les effets secondaires des vaccins sont le plus souvent mineurs et beaucoup moins importants que le risque de la maladie, par exemple une fièvre légère ou une sensibilité au site d'injection. Ces effets sont temporaires et constituent des réactions normales de l'organisme au vaccin.

N'hésitez pas à montrer votre carnet de vaccination à votre médecin ou à votre pharmacien.

LE CLUB DES RETRAITÉS

Comme dans toutes les autres sections départementales, un club rassemble les retraités de la Section départementale de la MGEN du Calvados qui le souhaitent, autour d'un certain nombre d'activités la plupart hebdomadaires, d'autres à un rythme plus espacé, trimestriel, voire annuel. Ils partagent aussi bien des informations sur la vie mutualiste ou ses actions de prévention ou de promotion de la santé.



Le club de bridge se retrouve le lundi et mardi après-midi, chaque semaine, à 14 heures. Très prisé, il réunit habituellement plus de trente passionnés. Les débutants sont les bienvenus et plus particulièrement accueillis le lundi où ils peuvent bénéficier des conseils de **Michel CHAUVAT**. Le mardi est organisé pour les volontaires un tournoi en duplicate de paires déjà constituées ou improvisées.

L'atelier de reliure rassemble actuellement tous les jeudis après-midi à partir de 14 heures sept amateurs qui s'efforcent de progresser ensemble dans la bonne humeur. Si vous voulez vous initier à la reliure et personnaliser quelques-uns de vos livres préférés, venez les rejoindre...

Le club informatique : Ceux qui sont autonomes se retrouvent le jeudi matin au club, tandis que les débutants sont pris en charge par Lucien CARLINO, le mercredi de 9h 30 à 11h 30.

Il y a au total une dizaine de membres pour cette activité.

Une bibliothèque de prêt fonctionne au bénéfice de tous les membres. Une permanence est assurée sur les après-midis du club de bridge.

Des sorties ou excursions touristiques ou culturelles :

Chaque trimestre, hors période estivale, une sortie d'une journée est organisée pour des destinations proches. Le club de bridge organise en principe tous les ans un séjour d'une semaine dans un lieu soigneusement choisi pour son intérêt climatique et culturel. Enfin, un voyage ou un séjour peut rassembler chaque année ceux qui le souhaitent pour des destinations plus éloignées, voire exotiques...



Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces activités, venez nous rejoindre ! Si vous avez d'autres idées, venez nous en faire part ! Le Club ne demande qu'à s'ouvrir à d'autres activités.



**Adhésion au club des retraités de la MGEN
du Calvados :**

Cotisation annuelle 15 €

**Club des retraités - Section MGEN du Calvados
2, avenue du Parc Saint-André
14207 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR CEDEX**

Contact : clubmgen14@wanadoo.fr

LES RESEAUX DE CONVENTIONNEMENTS MUTUALISTES RECONNUS

Publié le 28 janvier 2014 au Journal Officiel, le texte de loi sur les « Réseaux de soins » conforte les dispositifs en place. Il autorise les mutuelles à instaurer des différences de remboursement quand « l'assuré choisit de recourir à un professionnel de santé, un établissement, ou un service de santé avec lequel sa complémentaire a conclu une convention ». A noter que les assurances et les institutions de prévoyance bénéficiaient déjà de cette possibilité.

Le conventionnement porte spécifiquement sur des postes de soins onéreux et pour lesquels la participation financière de la mutuelle dépasse souvent et largement celle de la sécurité sociale : dentaire, audioprothèse, optique et hospitalisation, notamment pour sa partie hébergement.

Rappelons que pour la MGEN, il s'agit de garantir aux adhérents la qualité dans leur parcours de soins, la maîtrise des restes à charge et d'assurer aux professionnels de santé partenaires l'indépendance et le respect de l'exercice de leur activité.

Dans le Calvados :

Les listes des professionnels de santé conventionnés évoluent très régulièrement, n'hésitez donc pas à vous renseigner sur le site Internet de la MGEN, au 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) ou auprès de votre section à Hérouville-Saint-Clair.



29 opticiens font partie du réseau Optistya dans le Calvados.



Vous les trouverez à : Bayeux, Caen, Condé-sur-Noireau, Colombelles, Dives-sur-Mer, Evrecy, Falaise, Fleury sur Orne, Hérouville-Saint-Clair, Honfleur, Iffs, Lisieux, Luc-sur-Mer, Mondeville, Ouistreham, Rots, Saint-Pierre-sur-Dives, Trouville-sur-Mer et Vire.



32 audioprothésistes appartiennent au réseau Audistya dans le Calvados.



Vous les trouverez à : Bayeux, Caen, Condé-sur-Noireau, Deauville, Dives-sur-Mer, Falaise, Honfleur, Lisieux, Mondeville, Ouistreham, Saint-Contest, Trouville-sur-Mer, Vire.



Conventionnement dentaire :

Depuis 1996, la MGEN a signé un accord avec la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD) qui s'est ensuite étendu à tous les adhérents des mutuelles, membres de la Mutualité Fonction Publique (MFP). Nationalement, ce sont 60 % des praticiens qui sont conventionnés. L'accord permet entre autres de limiter le reste à charge des adhérents sur des soins dont les tarifs sont libres, comme c'est le cas pour les couronnes dentaires.

Les accords passés ne permettant pas la diffusion d'une liste des praticiens conventionnés ; pour connaître la situation conventionnelle du professionnel de santé que vous envisagez de consulter, nous vous invitons à contacter nos services.



Conventionnement hospitalier :

Le dispositif conventionnel de la MGEN est porté par la Mutualité Fonction Publique et parfois par la Mutualité Française. Les établissements s'engagent sur des normes de qualité et des tarifs négociés, la MGEN sur la pratique du tiers payant et le versement de prestations améliorées. Avant une hospitalisation, renseignez-vous afin de connaître les conditions de prises en charge de certains services tels que les frais d'accompagnement, la chambre particulière, le forfait journalier.



Pour permettre à chacun de toujours mieux protéger ses proches en cas de décès, la MGEN a choisi de proposer l'Offre Rassurercap Solutions en partenariat avec la MAIF.

Rassurercap Solutions vous permet de mettre vos proches à l'abri financièrement en cas de décès ou d'invalidité permanente absolue.

Pour en savoir plus et réaliser votre diagnostic personnalisé gratuit, contactez-nous au 36 76.

RASSURCAP SOLUTIONS PRÉVOYANCE

Assurer l'avenir de votre famille en cas de décès



MUTUELLES SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

Le contrat Rassurercap Solutions est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF et proposé par la MGEN. MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 605 299. MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 508 mutuelles soumise aux dispositions de l'ère III du code de la Mutualité, ayant leur siège social au 2 square Max Ymbery, 75148 PARIS CEDEX 15. Parnasse-MAIF - "La Paroisse" - 82 avenue Salvador Allende 059000 - 78029 NOYER CEDEX 3 Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Noyer B 330 432 782 - Entreprise régie par le Code des assurances.

ACTUALITÉS



ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS

La MGEN du Calvados vous convie à son assemblée départementale, qui se tiendra : le **mercredi 28 mai** à 16h à la salle Pierre Blanchard à Hérouville-Saint-Clair, 4, avenue du Parc Saint-André.
A l'issue de cette assemblée, un rafraîchissement sera offert.



organisent une **conférence sur les troubles DYS à l'ESPE de Caen** le **mercredi 4 juin** prochain, de 18h à 20h.

Cette conférence permettra d'éclairer parents et enseignants sur ces troubles et les aménagements scolaires.

Le Dr PENNIELLO-VALETTE présentera les troubles et les signes d'alerte, Mme LEGENDRE du réseau Normandys abordera la prise en charge. Nous aurons également le plaisir d'accueillir Mme GARCIA, orthophoniste et représentante de l'ANPO (Association Normande de Prévention en Orthophonie) des enseignants référents ASH ainsi que Mme COLETTA de la MDPH. Une table ronde permettra de poser vos questions aux différents intervenants.
Au plaisir de vous accueillir nombreux et nombreuses.
Nous ne manquerons pas, par ailleurs, de faire parvenir une invitation par mail à nos mutualistes.



organisent une **formation sur les risques routiers pour les seniors**. Une monitrice instructeur d'auto école, viendra animer des ateliers **à la rentrée prochaine**.

Le permis de conduire est un symbole d'indépendance aussi bien pour le jeune conducteur que pour le conducteur senior qui a des points forts que n'a pas encore le jeune : expérience et capacités d'adaptation. Pour autant, la conduite doit s'effectuer dans des conditions de sécurité optimales pour soi et pour les autres. Pour conserver sa mobilité sans stress, sans danger, il est indispensable de connaître les effets du vieillissement sur les aptitudes à la conduite automobile, tâche complexe qui exige un grand nombre de compétences.

Plus d'infos sur le site <https://www.mgen.fr/sections/section-du-calvados/>
Dans les actus locales



RENCONTRES MUTUELLES

A travers son offre prestataire, son offre de soins et de service, la Mgen cherche à faire vivre ses valeurs de solidarité, d'égalité, de responsabilité, de non-discrimination, de laïcité pour contribuer à l'accès aux soins pour tous.

Les rencontres mutuelles programmées pour 2014 s'inscrivent dans la démarche d'écoute et de dialogue engagée par la MGEN en direction de ses adhérents.

La Mgen du Calvados a organisé le **26 mars 2014** une rencontre mutuelle pour réfléchir ensemble et nourrir le débat de l'Assemblée Générale 2014 sur le thème Une Mutuelle solidaire : Pourquoi ? Comment ?

Cette rencontre a permis aux personnes présentes d'échanger pendant deux heures.

Vous pouvez écouter les échanges sur le site : <http://www.studioprod.fr/share/web/140326>

Une mutuelle SOLIDAIRE :
POURQUOI ? COMMENT ?

